



AHJUCAF
COURS SUPRÊMES JUDICIAIRES
FRANCOPHONES

Attribution du Prix de l'AHJUCAF pour la promotion du droit 2018

Le jury du Prix de l'AHJUCAF s'est réuni à Niamey le 4 décembre 2018. Il était ainsi composé.

Mme Thérèse TRAORE-SANOÛ, Présidente de la Cour de cassation du Burkina-Faso, Présidente du jury, substituant *M. Nouhoum TAPILY*, Président de la Cour suprême du Mali, Vice-président de l'AHJUCAF.

M. Jean-Paul JEAN, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation de France, Secrétaire général de l'AHJUCAF, Rapporteur, assisté de *M. Hassane DJIBO*, conseiller à la Cour de cassation du Niger.

17. *El Hadji Malick SOW*, Président de chambre, Directeur du Service de documentation et d'études, représentant *M. Mamadou Badio CAMARA*, Premier président de la Cour suprême du Sénégal, Vice-président de l'AHJUCAF.

M. Michel CARRIE, Spécialiste de programme à l'Organisation internationale de la francophonie. Coordonnateur des programmes Droit et justice, Médias et Liberté de la presse.

M. Mahaman TIDJANI ALOU, Agrégé des universités, Professeur titulaire de science politique (Université Abdou Moumouni de Niamey)

M. Fabrice HOURQUEBIE, Professeur des universités, Agrégé de droit public (Université de Bordeaux) qui n'a pu être présent à Niamey, avait fait parvenir ses appréciations sur chacune des candidatures, ainsi que l'ordre de ses choix.

Après en avoir délibéré, le jury, à l'unanimité, a attribué le Prix 2018 de l'AHJUCAF pour la promotion du droit à Mme Ola MOHTY, pour sa thèse « L'information du consommateur et le commerce électronique », soutenue le 12 septembre 2017 à l'Université de Rennes 1, en co-tutelle internationale avec l'Université libanaise, réalisée sous la codirection de Mme Célia ZOLYNSKI, professeur à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines-Paris-Saclay et de M. Ali IBRAHIM, professeur à l'Université libanaise.

Mme Ola MOHTY a obtenu sa maîtrise de droit à l'Université libanaise dans le cadre de la filière francophone avant d'obtenir un master 2 recherche en droit des affaires à l'Université de Rennes 1. Son jury de thèse était composé de trois universitaires français et de trois universitaires libanais.

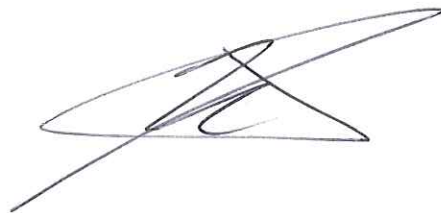
Le jury, à l'unanimité, a attribué une mention spéciale à M. Enagnon Gildas Fiacre NONNOU pour sa thèse « L'indépendance du pouvoir judiciaire dans les Etats d'Afrique francophone : cas du Bénin et du Sénégal », soutenue le 25 novembre 2016 à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), réalisée sous la direction de M. Joseph F. DJOGBENOU professeur à l'Université d'Abomey-Calavi.

La Présidente
Françoise

Niamey, le 4 décembre 2018

Le secrétaire général de l'AHJUCAF

Jean-Paul JEAN



Hassane Djibo

